

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 Novembre 2018

Présents : M. AUBLE Jacques, M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M. DECULTOT Antoine, M^e DEMARE Olivia, M^e DURECU Annie, M. DUTOT Pierre, M. LACHEVRE Alain, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël, M. MALO Philippe, M^e MARTIN Muriel, M^e RODRIGUEZ Dominique, M^e TOLLEMER Anne-Marie.

Absents excusés : M^e GALLAIS Béatrice, M^e ROBIN Carole.

ORDRE DU JOUR

- ♦ **Résidence SENIORS** : Dernières informations concernant le financement
- ♦ **PLUi** : résumé de la réunion du 23 Novembre avec le Bureau d'Etudes
- ♦ **SDE 76** :
 - devis de la géolocalisation des points lumineux
 - Enfouissement des réseaux : place Tous Vents, route du Neufbourg, route de Goderville, route du Chat Endormi
- ♦ **R.P.A** : charges et loyers : nouveaux loyers
- ♦ **Recensement de la population** : désignation des agents recenseurs
- ♦ **Solidarité AUDE**
- ♦ **Questions diverses**

- ♦ **Résidence SENIORS** : Dernières informations concernant le financement

Depuis la dernière réunion de conseil municipal, le projet a été revu de façon à vous présenter un coût de construction et un financement acceptable pour notre commune. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'architecte, l'assistant maître d'œuvre, le CAUE, le département et le COPIL.

Pour la définition du programme : il s'agit d'un immeuble rez-de-chaussée/1^{er} étage/combles, la hauteur totale avoisinant les 10m et composé de 6 T₂ et 6 T₃.

Les dépenses : bureau d'études 205 393€ + travaux bâtiment et parking 1 577 556 € + divers 94 653€ + TVA = 2 065 363€ si les appartements sont conventionnés (ce qui nous permet de bénéficier d'une TVA à 10%) ou 2 253 123€ sinon avec une TVA à 20%. Le calcul a été fait suivant la RT 2012 qui, d'après un thermicien, lui semble suffisante en ajoutant quelques améliorations. D'après lui, le Passiv'Hausse coûte 30% de plus et nécessite quand même du chauffage, ce n'est encore qu'expérimental.

Le financement : La CARSAT préfinance à hauteur de 50% avec un prêt à 0% sur 30 ans sous certaines conditions (mettre en place une animation avec des ateliers, mettre en avant le « bien vieillir » et les occupants des logements doivent être des retraités).

Les subventions : Pour être subventionné, il faut au moins 1/3 des logements PLAI qui seuls bénéficient d'une aide par le Département (10 000€ par logement avec un maximum de 5 logements).

Les prêts : les taux sont différents en fonction du type de logement (PLAI/PLUS/non conventionné). Il en est de même pour les plafonds et les loyers.

Plusieurs simulations de répartitions ont été présentées. La recommandation de la commission était 4 PLAI + 6 PLS + 2 non conventionnés. Le conseil a voté et le résultat est 4 PLAI + 4 PLS + 4 non conventionnés.

Une esquisse nous sera présentée début Janvier.

♦ **PLUi** : résumé de la réunion du 23 Novembre avec le Bureau d'Etudes

Une rencontre avec le bureau d'études a eu lieu Vendredi 23 Novembre. Les hameaux du Beau soleil, la chaussée et le chat endormi sont maintenus. Cela sera plus compliqué pour la ferme Mesnil et pour la zone à urbaniser. Une réflexion au niveau de la parcelle GAUTIER est à mener, une rencontre avec le propriétaire serait peut-être une bonne idée.

♦ **SDE 76** : - devis de la géolocalisation des points lumineux

Etablissement d'un plan d'ensemble du patrimoine de la commune, 2 devis : 510€ TTC avec identification par armoire (subventionné à 65%) et 3 671€ TTC avec étiquetage des lampadaires.

-Enfouissement des réseaux : place Tous Vents, route du Neufbourg, route de Goderville, route du Chat Endormi

La décision a été prise il y a deux ans. La partie restante à la charge de la commune est de 20 000€. Les travaux commenceront début 2019.

♦ **R.P.A** : charges et loyers : nouveaux loyers

Les loyers n'ont pas été augmentés depuis deux ans. La proposition d'augmenter les loyers de 10€ et les charges de 4€ (de 111 à 115€) est acceptée par le conseil.

♦ **Recensement de la population** : désignation des agents recenseurs

Trois personnes ont été recrutées (M^{es} BLONDEL, LIMARE et RODRIGUEZ). La rémunération se calcule pour chacune en fonction du nombre d'habitants (1,70€ par habitant) et du nombre de logements recensés (1.02€ par logement). Cela représente en totalité : $1,70 \times 1400 + 1,02 \times 564 = 2\,955,28€$ dont l'état verse une somme forfaitaire de 2 489€. Il reste à charge de la commune 466,58€. Nous prévoyons un dédommagement supplémentaire pour les agents (2€ par habitant au lieu de 1,70€) en fonction du temps passé.

♦ **Solidarité AUDE**

Les images diffusées montrent un besoin important. La somme de 1 000€ convient à l'ensemble du conseil.

♦ **Ecole numérique**

Un projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) a été lancé au niveau national pour équiper quelques écoles de matériel informatique. Il reste deux classes non équipées, une subvention de 50% peut être accordée si nous sommes retenus. Le coût est de 6 067,48€ HT. Le conseil accepte.

♦ **Clos la chaussée**

La proposition de classer dans la voirie communale les 114m du clos la chaussée est acceptée.

♦ **Informations diverses**

☐ Une personne effectue actuellement un service civique à la médiathèque et est rémunérée 107,58€ par mois.

☐ La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le Vendredi 4 Janvier 2019

BLONDEL André-Pierre

DURECU Annie

MALO Philippe

RODRIGUEZ Dominique

BOURHIS Alain

DECULTOT Antoine

DUTOT Pierre

TOLLEMER Anne-Marie

DEMARE Olivia

LACHEVRE Alain

AUBLÉ Jacques

MARTIN Muriel

LECAVELIER DES ETANGS Raphael

Absentes excusées : Mme GALLAIS Béatrice et Mme ROBIN Carole